

REGLEMENT GENERAL DES TRAILS

TABLE DES MATIERES

ART. 1	Nom et nature des épreuves	2
ART. 2	Inscriptions et conditions de participations	2 - 3
ART. 3	Equipements obligatoires	3
ART. 4	Départs, pointages et barrières horaires	4 - 5
ART. 5	Remise, port et échange de dossards	5
ART. 6	Parcours, balisage et éco-responsabilité	5
ART. 7	Ravitaillements et semi-autonomie	5
ART. 8	Chronométrage, classements et récompenses	6
ART. 9	Sécurité, assistance médicale et abandons	7
ART. 10	Pénalités et disqualifications	7
ART. 11	Modification, interruption ou annulation	7
ART. 12	Assurance, responsabilité et droit à l'image	7

ART. 1 - NOM ET NATURE DES ÉPREUVES

L'Association Taratoni Cyle and Run organise le **Trail SSP SHELL PACIFIC** le dimanche 18 octobre 2026, à Dumbéa au Parc Fayard. Le présent règlement concerne les trois formats TRAIL de l'événement dont voici les détails :

Épreuves	Distance	Type	Dénivelé +	Départ
Trail SHELL PACIFIC	50 km	Trail	2700	6H
Trail TERRE DE RUNNING	27 km	Trail	1400	6H30
Trail HYDRATIS	13 km	Trail	330	7H30

Les Départ et Arrivées se font au Parc FAYARD. Les détails spécifiques de chaque épreuves (profil, dénivelé, etc..) sont disponibles sur les fiches techniques. Le village de course situé au Parc FAYARD vous accueillera dès 5H.

ART. 2 - INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les inscriptions s'effectuent via la plateforme officielle INLIVE désignée par l'organisation ou chez un partenaire d'inlive. Elles sont nominatives et définitives après validation du dossier et du paiement. La date limite des inscriptions est fixée au **Jeudi 15 octobre 2026 à minuit**. Pour être classé, il faut fournir obligatoirement lors de votre inscription sur le site au choix :

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athle Compétition, Athle Entreprise, Athle Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées). *Les licences FFTRI et FCO ne sont pas autorisées.*
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou < PPS >) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par la FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Le lien pour la demande : <https://pps.athle.fr/>



RÈGLEMENT GENERAL DES TRAILS

Trail SSP Shell Pacific



Age requis : pour le **TRAIL SHELL PACIFIC** (ouvert aux plus de 20 ans dans l'année), pour le **TRAIL TERRE DE RUNNING** (ouvert aux plus de 20 dans l'année) et pour le **TRAIL HYDRATIS** (ouvert aux plus de 18 ans dans l'année).

Tarifs : 8.000F pour le **TRAIL SHELL PACIFIC**, 5.500F pour le **TRAIL TERRE DE RUNNING** et 3.500F pour le **TRAIL HYDRATIS**.

Votre inscription comprend : un dossard nominatif, l'accès à toutes les propriétés privées traversées, le rapatriement à l'arrivée en cas d'abandon, les ravitaillements sur les PC et le tirage au sort.

Aucun remboursement ne sera effectué après la clôture des inscriptions. Un remboursement à hauteur de 80% sera effectué si l'annulation se fait par mail à inlive@inlive.nc avant la clôture des inscriptions soit le jeudi 15 octobre 2026 à minuit.

ART. 3 - ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Pour la sécurité de tous, une liste de matériel obligatoire est définie pour chaque épreuve. Des contrôles pourront être réalisés avant le départ et/ou pendant l'épreuve. L'absence d'un équipement obligatoire pourra entraîner l'interdiction de prendre le départ ou une pénalité décidée par l'organisation.

TRAIL SHELL PACIFIC 50 KM : 2 litres d'eau minimum, protection pour la tête, 1 sifflet, 1 gobelet ou un contenant pour boire sur les PC (aucun gobelet disponible sur les PC), 1 couverture de survie, une veste étanche, 1 téléphone chargé avec le numéro d'urgence enregistré (94.69.76) et 1 lampe frontale.

TRAIL TERRE DE RUNNING 27 KM : 2 litres d'eau minimum, protection pour la tête, 1 gobelet ou un contenant pour boire sur les PC (aucun gobelet disponible sur les PC), 1 couverture de survie et 1 téléphone chargé avec le numéro d'urgence enregistré (94.69.76).

TRAIL HYDRATIS 13 KM : 1 litre d'eau minimum, protection pour la tête et 1 gobelet ou un contenant pour boire sur les PC (aucun gobelet disponible sur les PC).

ART. 4 - DÉPARTS, POINTAGE ET BARRIÈRES HORAIRES

Les participants devront se présenter suffisamment tôt pour les contrôles éventuels et le briefing de course (01 H avant le départ).

HEURES DE DEPART DES TRAILS :

- **TRAIL SHELL PACIFIC** - Départ à **06 H 00**
- **TRAIL TERRE DE RUNNING** - Départ à **06 H 30**
- **TRAIL HYDRATIS** - Départ à **07 H 30**

Des Postes de Contrôle (**PC**) et des Postes de Contrôle et de Ravitaillement (**PCR**) seront mis en place sur le **TRAIL SHELL PACIFIC** de 50 kms et sur le **TRAIL TERRE DE RUNNING** de 27 kms.

Le passage et le pointage des Trailers à ces différents postes sont **OBLIGATOIRES** sous peine **D'ELIMINATION DIRECTE**.

1 - Pour le **TRAIL SHELL PACIFIC** de **50 kms**, le parcours devra être réalisé en **12 H MAX** (allure minimale de **3,5 km/h**).

Il y aura **11 PC** (Points de Contrôle) : **PC 1** au KM 3,600 - **PC 2** au KM 4,800 - **PC 3** au KM 6,250 - **PC 4** au KM 10,300 - **PC 5** au KM 12,400 - **PC 6** au KM 21,800 - **PC 7** au KM 26 - **PC 8** au 28,500 - **PC 9** au KM 32,300 - **PC 10** au KM 41 - **PC 11** au KM 42

Il y aura **8 PCR** (Points de Contrôle et de Ravitaillement) : **PCR 1** au KM 7,650 - **PCR 2** au KM 13,500 - **PCR 3** au KM 17,500 - **PCR 4** au KM 22,500 - **PCR 5** au KM 30,800 - **PCR 6** au KM 36,200 - **PCR 7** au KM 39,500 - **PCR 8** au KM 44,500

Des Barrières Horaires (**BH**) seront mises en place :

- **BH 1** au km **17,5** à passer **avant 11 H 00** soit **05 H 00 de course** depuis le départ du Trail.
- **BH 2** au km **39,5** à passer **avant 16 H 00** soit **10 H 00 de course** depuis le départ du Trail.

Tout participant ne franchissant pas la première barrière horaire au km 17,5 sera réorienté sur le **Trail TERRE DE RUNNING** de 27 kms où il sera classé. Tout participant ne franchissant pas la seconde barrière horaire au km 39,5 sera arrêté et ramené au Village de course par l'organisation.

2 - Pour le **TRAIL TERRE DE RUNNING** de **27 kms**, le parcours devra être réalisé en **07 H MAX** (allure minimale de **3,5 km/h**).



Il y aura **7 PC** (Points de Contrôle) : **PC 1** au KM 3,600 - **PC 2** au KM 4,800 - **PC 3** au KM 6,250 - **PC 4** au KM 10,300 - **PC 5** au KM 12,400 - **PC 6** au KM 19 - **PC 7** au KM 20

Il y aura **4 PCR** (Points de Contrôle et de Ravitaillement) : **PCR 1** au KM 7,650 - **PCR 2** au KM 13,500 - **PCR3** au KM 17,500 - **PCR 4** au KM 22,500

3 - Pour le **TRAIL HYDRATIS** de **13 kms**, le parcours devra être réalisé en **04 H MAX** (allure minimale de 3,5 km/h)

ART. 5 - REMISE, PORT ET ÉCHANGE DES DOSSARDS

La remise des dossards pour les Trails se fera au magasin TERRE DE RUNNING Nouméa situé au 83 TER Rue de Sébastopol (Tel 28.87.18) aux dates et horaires comme suit : **Mercredi 14 Octobre au Vendredi 16 octobre de 09 H 00 à 18 H 00 et Samedi 17 octobre de 09 H 00 à 13 H 00.**

Nous vous encourageons vivement à récupérer vos dossards avant le jour de l'épreuve de manière à vous éviter toute attente le jour de l'événement.

La revente de dossards est strictement interdite. Tout changement de participant ou transfert de dossard doit obligatoirement être effectué par l'intermédiaire de l'organisme officiel de réservation des inscriptions, avant la clôture des inscriptions. Aucun échange direct entre participants ne sera accepté. Toute personne prenant le départ avec un dossard enregistré au nom d'une autre personne sera exclue.

ART. 6 - PARCOURS, BALISAGE ET ÉCO-RESPONSABILITÉ

Les participants doivent respecter le tracé officiel et le balisage. Il est interdit de couper volontairement le parcours, déplacer ou détériorer le balisage, jeter des déchets ou pénétrer dans une zone non autorisée. Les tracés traversent des propriétés privées exceptionnellement ouvertes pour l'événement et leur accès est strictement limité dans le cadre de la manifestation.

ART. 7 - RAVITAILLEMENTS ET SEMI-AUTONOMIE

Des ravitaillements et/ou points d'eau sont prévus selon les parcours et précisés dans les fiches techniques. Chaque coureur reste responsable de son autonomie entre deux points et doit prévoir une quantité d'eau et d'alimentation adaptée. Les règles concernant une éventuelle assistance personnelle seront précisées par l'organisation par le biais d'une communication sur les réseaux sociaux et lors du briefing de course le jour de l'événement.

ART. 8 - CHRONOMÉTRAGE, CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les Trails sont des épreuves chronométrées. Chaque participant doit franchir les points de contrôle prévus sur son parcours. Le chronométrage sera assuré par inlive. La remise des prix se fera sur le village de l'événement vers **14 H 00**.

Les classements seront effectués suivant les catégories suivantes :

- TRAIL SHELL PACIFIC (50 kms)

- 3 premiers au SCRATCH Homme et Femme (Toutes catégories 20 ans et +)
- Premier Homme et Première Femme ESPOIR U23 (20 à 22 ans)
- Premier Homme et Première Femme SENIOR (23 à 34 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M0/M1 (35 à 44 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M2/M3 (45 à 54 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M4/M5 (55 à 64 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M6/M7 (65 à 74 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M8 à M10 (75 ans et plus)

- TRAIL TERRE DE RUNNING (27 Kms)

- 3 premiers au SCRATCH Homme et Femme (Toutes catégories 20 ans et +)
- Premier Homme et Première Femme ESPOIR U23 (20 à 22 ans)
- Premier Homme et Première Femme SENIOR (23 à 34 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M0/M1 (35 à 44 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M2/M3 (45 à 54 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M4/M5 (55 à 64 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M6/M7 (65 à 74 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M8 à M10 (75 ans et plus)

- TRAIL HYDRATIS (13 Kms)

- Premier Homme et Première Femme JUNIOR (18 et 19 ans)
- Premier Homme et Première Femme ESPOIR (20 à 22 ans)
- Premier Homme et Première Femme SENIOR (23 à 34 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M0/M1/M2/M3 (35 à 54 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M4/M5/M6/M7 (55 à 74 ans)
- Premier Homme et Première Femme MASTER M8/M9/M10 (75 ans et +)

ART. 9 - SÉCURITÉ, ASSISTANCE MÉDICALE ET ABANDONS

Un dispositif de sécurité et de secours sera mis en place. Tout participant témoin d'un accident ou d'une personne en difficulté doit prévenir rapidement l'organisation au **94 69 76** ou les secours. Les équipes médicales et l'organisation peuvent arrêter la participation d'une personne si son état présente un risque. Tout abandon doit impérativement être signalé au poste de ravitaillement ou à un membre de l'organisation le plus proche avant de quitter le dispositif.

ART. 10 - PÉNALITÉS, DISQUALIFICATIONS ET RÉCLAMATIONS

Toute triche, coupe volontaire du parcours, non-respect d'un point de contrôle, assistance non autorisée, défaut de matériel obligatoire, échange irrégulier de dossard, comportement dangereux ou irrespectueux pourra entraîner une pénalité ou une disqualification. Toute réclamation devra être adressée à l'organisation selon les modalités communiquées le jour de l'épreuve.

ART. 11 - MODIFICATION, INTERRUPTION OU ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, horaires, départs, barrières horaires, matériel obligatoire ou consignes si les circonstances l'exigent, notamment pour des raisons météorologiques, de sécurité, d'état du terrain, de décision des autorités ou de force majeure. Elle pourra interrompre, reporter ou annuler tout ou une partie de l'événement si la sécurité ne peut être garantie.

ART. 12 - ASSURANCE, RESPONSABILITÉ, DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la manifestation. Chaque participant demeure responsable de son état de santé, de son équipement et de ses effets personnels. **Nous attirons votre attention sur la nécessité pour chacun de souscrire une assurance dommages corporels individuelle si elle n'est pas assurée par votre licence.**

Des photographies et vidéos pourront être réalisées dans le cadre de l'événement selon les conditions communiquées lors de l'inscription. Les données personnelles recueillies dans le cadre des inscriptions seront utilisées pour l'organisation et la gestion de l'événement selon les conditions de la plateforme et les règles applicables.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement et des consignes complémentaires de l'organisation.